



**DOUZIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU
FORUM DES PARLEMENTS DES PAYS MEMBRES DE LA CONFÉRENCE
INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS**

RESOLUTION 12 SOAP/02/2022

**PROJET DE RÉSOLUTION SUR LA SITUATION POLITIQUE, SÉCURITAIRE ET
HUMANITAIRE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

L'Assemblée plénière :

- **En application** des dispositions des articles 4 et 22 paragraphe 1 du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs signé le 15 décembre 2006 à Nairobi, en République du Kenya ;
- **Considérant** les dispositions des articles 2 et 6 de l'Accord interparlementaire établissant le Forum des Parlements des pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs signé le 4 décembre 2008 à Kigali, en République du Rwanda ;
- **Rappelant** sa résolution 10/SOAP/02/2019 du 7 décembre 2019 sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire en République Démocratique du Congo ;
- **Considérant** que la situation politique en République Démocratique du Congo évolue avec moult difficultés depuis début décembre 2020, à l'annonce par S.E. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo, de la fin de la coalition au pouvoir avec le Front Commun pour le Congo (FCC) et de l'adhésion d'une majorité des parlementaires du FCC à sa vision ainsi qu'à la formation d'une nouvelle majorité parlementaire sous le nom d'«Union sacrée»;
- **Considérant en outre** que la situation sécuritaire instable dans l'Est de la République Démocratique du Congo demeure une source de préoccupation au regard des rapports persistants selon lesquels plusieurs villes de l'Est de la RDC sont attaquées par, ou tombent temporairement sous, le contrôle de groupes armés notamment les Forces démocrates pour la Libération du Rwanda (FDLR), la CODECO, le Force de Resistance Patriotique d'Ituri (FRPI) et les Forces Démocratiques Alliées (ADF), le RED-Tabara et les groupes Mayi-Mayi, entre autres ;

- **Notant** que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a instauré un état de siège dans la partie Est du pays en vue de renforcer la sécurité dans la région et de neutraliser complètement les groupes armés ;
- **Notant en outre** que, malgré l'insécurité dans l'Est de la RDC et la situation politique difficile, S.E. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a fait des efforts pour la réconciliation, la paix et la stabilité en RDC. En outre, le Président s'est engagé à poursuivre l'unité nationale, à renforcer l'état de droit et à promouvoir l'inclusion politique et la consolidation de la paix ;
- **Exprimant** sa préoccupation face à la situation humanitaire actuelle en RDC qui demeure préoccupante marquée par une augmentation significative du nombre de personnes ayant besoin de protection et d'assistance humanitaire, en particulier les déplacés internes et les réfugiés fuyant en raison des activités des groupes armés ou des milices ;
- **Rappelant en outre** que, dans son discours inaugural adressé aux autres chefs d'État de l'Union africaine (UA), S.E. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la RDC et Président de l'UA, a décrit ses priorités dont l'initiative de rencontrer les défis du COVID-19 dans le continent africain.

Adopte les résolutions suivantes :

1. **Se félicite** des efforts fournis par S.E. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo, en vue d'instaurer la réconciliation, la paix et la stabilité en République Démocratique du Congo, en particulier son engagement à poursuivre l'unité nationale, à renforcer l'état de droit et à promouvoir l'inclusion politique et la consolidation de la paix;
2. **Condamne fermement** tous les groupes armés et autres groupes criminels opérant à l'Est de la RDC, les violations du droit international humanitaire et d'autres normes applicables du droit international ainsi que les atteintes aux droits humains qu'ils commettent, en particulier les attaques et les enlèvements contre les civils et le personnel des ONG et des organisations internationales ;
3. **Prend acte** des opérations militaires du Gouvernement de la RDC avec l'appui de la MONUSCO en vue de mettre fin :
 - a. la menace posée par les groupes armés opérant dans l'est de la RDC, en particulier les Forces Démocratiques Alliées (ADF), les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR), les RED-Tabara et les groupes Mayi-Mayi ;
 - b. aux violences intercommunautaires dans les provinces du Kivu, à l'est de la RDC.
4. **Encourage** le Gouvernement de la RDC à poursuivre l'unité nationale, à renforcer l'état de droit et à promouvoir l'inclusion politique et la consolidation de la paix, et se félicite de la mise en œuvre en cours du cadre national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, du plan de réforme du

secteur de la sécurité et d'un plan global de stabilisation et stratégie de prévention des conflits.

5. **Se félicite en outre** de l'initiative de S.E. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la RDC et Président de l'UA, pour relever les défis du COVID-19.
6. **Exprime** sa préoccupation face à la situation humanitaire préoccupante en RDC en général et plus particulièrement face à l'augmentation significative du nombre de personnes ayant besoin de protection et d'assistance humanitaire.
7. **Exhorte** les agences humanitaires à continuer de répondre aux besoins d'assistance des déplacés internes (PDI), des réfugiés, des victimes de violences sexuelles et d'autres groupes vulnérables de la population ;
8. **Demande** au Secrétaire général du FP-CIRGL de suivre l'évolution de la situation politique, sécuritaire et humanitaire de la RDC et d'en faire rapport à la prochaine Assemblée plénière ;
9. **Décide** de continuer de suivre de près la situation politique, sécuritaire et humanitaire en RDC.

Fait à Nairobi, le 6 avril 2022

Honorable Kenneth Lusaka

Président du FP-CIRGL